



# LAFFORT

*l'œnologie par nature*

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

R. (CE) n°1272/2008 modifiant  
Annexe II de la Directive (CE) 1907- 2006  
**DIATOMYL B - DIATOMYL R**

Date: 22/06/2015

Page: 1/3  
Ind. Rev.: 10

### 1 – IDENTIFICATION

1.1 Identification de la substance/préparation : **DIATOMYL B – DIATOMYL R**  
1.2 Utilisation de la substance/préparation : Agent de filtration des moûts et des vins.  
1.3 Identification de la société/entreprise : LAFFORT – CS61611- 33 072 BORDEAUX CEDEX  
Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) [www.laffort.com](http://www.laffort.com)  
1.4 N° d'appel d'urgence: Centre Anti Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80  
ORFILA 01 45 42 59 59

### 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.  
Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

La silice cristalline peut-être considérée comme nocive par inhalation.

Concernant les DIATOMYL B et DIATOMYL R, l'Association Européenne des Producteurs de Minéraux qui les a testé suivant la méthodologie SWeRF (Size Weighted Respirable Fraction) conclut sur l'absence de nocivité de ces terres diatomées calcinées.

IARC a classé la silice cristalline comme cancérigène pour l'homme.

La silice cristalline est connue pour être la cause de la silicose, une maladie des poumons non cancéreuse.

### 3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Produits pour précouche de filtration, exempts d'amiante.

|                                      | N° EINECS | N° CAS     | N°E | Numéro d'enregistrement REACH | Classification R. (CE) n°1272/2008 |
|--------------------------------------|-----------|------------|-----|-------------------------------|------------------------------------|
| Perlite                              | /         | 93763-70-3 | /   | exempté                       | /                                  |
| Terre diatomée calcinée (DIATOMYL B) | 293-303-4 | 91053-39-3 | /   | exempté                       | /                                  |
| Terre diatomée calcinée (DIATOMYL R) | 272-489-0 | 68855-54-9 | /   | 01-2119488518-22-xxxx         | /                                  |
| Cellulose                            | 232-674-9 | 9004-34-6  | /   | exempté                       | /                                  |

Composants présentant un danger : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

|               |   |
|---------------|---|
| N°CAS         | Cristobalite  |
| N° EINECS     | 14464-46-1  |
| Concentration | 238-455-4   |
|               | Ce produit contient moins d'1 % de cristobalite alvéolaire; cristobalite alvéolaire étant classifié comme STOT RE1. |

### 4 - PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. Se moucher pour évacuer la poussière. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à pleine eau puis boire de l'eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

**5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Produit non inflammable.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : aucun. Pas de décomposition thermique dangereuse.

Moyens de protection : En cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

**7 – MANUTENTION ET STOCKAGE**

Précaution pour la manipulation : éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

**8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Mesures techniques : Ventilation appropriée pour rester en dessous de la limite de respirabilité.

| <u>Composant</u>        | <u>Limite de respirabilité</u>             |
|-------------------------|--|
| Cristobalite            | 0,05 mg/m <sup>3</sup>                     |
| Poussières inorganiques | 5 mg/m <sup>3</sup> poussières respirables |

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussières dans des zones peu ventilées (type P3 – EN143).

Protection des mains : Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection avec protections latérales.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

**9 - PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES**

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| Etat physique :         | poudre               |
| Couleur :               | blanchâtre à rosâtre |
| Odeur :                 | inodore              |
| Point d'éclair :        | non inflammable      |
| Danger d'explosion :    | non applicable       |
| Solubilité dans l'eau : | insoluble            |

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

**10 – STABILITE ET REACTIVITE**

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité.

Substances à éviter : aucun.

Danger de décomposition : aucun.

**11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë : faible toxicité – seules de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant. Les poussières en grandes concentrations peuvent irriter l'appareil respiratoire. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant. Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

Page 3/3

Produit: DIATOMYL B – DIATOMYL R

Date: 22/06/2015 - EC

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

Toxicité chronique : ce produit contient de la silice cristalline (SC). Une exposition prolongée à la SC respirable peut provoquer des effets irréversibles sur les poumons (silicose) L'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a classifié la SC cancérogène pour l'homme. Maintenir l'exposition en dessous de la valeur limite de poussière respirable (voir § 8).

---

## 12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Le produit ne présente pas de toxicité pour le milieu aquatique.

Le produit n'est pas biodégradable et ne présente pas d'effet de bio-accumulation.

Le produit est insoluble dans l'eau.

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

Eviter que le produit soit entraîné dans le réseau de collecte d'eau pluviale.

---

## 13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

---

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

---

## 15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substance candidate REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

---

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »